

Bilan et perspectives des réformes de mode
du système fiscal camerounais



PRÉPARATION DE LA LOI DE FINANCES 2023

Ouverture des concertations entre la DGI et le secteur privé à Douala

Ils étaient plus de cinq cent (500), autorités administratives, groupements socioprofessionnels et contribuables à prendre part le mardi 13 septembre 2022 à l'Hôtel Krystal Palace de Douala, à l'ouverture des concertations DGI-Secteur Privé relativement à la préparation de la Loi de Finances 2023. Une cérémonie très courue qui s'est déroulée en deux phases toutes aussi importantes l'une que l'autre.



D'abord la phase protocolaire présidée par Samuel **Dieudonné IVAHA DIBOUA**, Gouverneur de la Région du Littoral, aux côtés de qui avaient pris places le Directeur Général des Impôts, le Président du Conseil Régional du Littoral, le Maire de la Ville de Douala, le Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), le Président du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM), mais également la fine fleur du monde des affaires du Cameroun, ainsi que de nombreux organes de presse venus vivre et relayer cet important évènement. Les trois discours de circonstance prononcés respectivement par le Maire de la Ville de Douala, le Directeur Général des Impôts et le Gouverneur de la Région du Littoral, ont tous salué l'initiative et la démarche, la formule et les acteurs dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances. Ils ont également mis un accent particulier sur le volet financement de la décentralisation.

Ensuite le volet technique avec l'exposé du Chef de Division de la Législation et des Relations Fiscales Internationales sur le bilan et les perspectives des réformes de modernisation du système fiscal camerounais avec en bonne place d'une part les acquis

et les perspectives, et d'autre part, le jeu des questions-réponses qui a permis au Directeur Général des Impôts, **Modeste MOPA FATOING**, de répondre sans détours et avec franchise aux nombreuses questions et préoccupations des participants, mais également de noter les contributions. Il est aussi revenu en détail sur certains aspects de l'exposé pour plus de précision et de compréhension.

Il convient de relever que les concertations sectorielles prendront le relai pendant trois jours les 14, 15 et 16 septembre 2022. Lors de ces échanges, les représentants des différents groupements devront présenter d'une part, les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre des mesures fiscales de la Loi de Finances 2022, et d'autre part, les propositions de modification de la législation fiscale dans le cadre de la préparation de l'avant-projet de loi de finances pour l'exercice 2023.

Au terme des travaux, l'ensemble des propositions pertinentes du secteur privé seront consignées pour soumission à l'appréciation des autorités compétentes en vue de leur prise en compte, le cas échéant, dans le cadre de projet de loi finances 2023 en cours d'élaboration.





